

Procès-verbal de la Commission Recherche du 19 mars 2026

En raison d'absence de demandes d'HDR et d'éméritat, la CR restreinte a été annulée.
Le vice-président recherche Nicolas Labarre débute la séance de la CR plénière à 14h 00.

Présents en commission recherche plénière : Sylvie BARBEYRON, Cédric BRUN, Mariella CAUSA, Yamna CHADLI, Laurent CHIRCOP-REYES, Claire FABRE, Tristan COIGNARD, Hélène COQUEUGNIOT, Olivier DEVILLERS, Camille GENDRAULT, Éric KAJFASZ, Emmanuel LABARBE, Nicolas LABARRE, Christelle LAHAYE, Apostolos LAMPROPOULOS, Caroline LE MAO, Elisabeth MELLER-LIRON, Guillaume MULLER, Fabienne OLIVA, Julia ROUMIER, Antoine WEIDMANN

Représentés en CR plénière : Cécile CROCE par Apostolos LAMPROPOULOS, Marina DUFEAL par Camille GENDRAULT, Nuria RODRIGUEZ LAZARO par Caroline LE MAO, Rayya ROUMANOS par Cédric BRUN, Jean-Pierre MOISSET par Julia ROUMIER, Haude MORVAN par Laurent CHIRCOP-REYES, Stéphane CARO par Nicolas LABARRE, Jeffrey SWARTWOOD par Nicolas LABARRE, Pierre KATUSZEWSKI par Tristan COIGNARD

Membres invités : Béatrice COLLIGNON, Hélène COSTE

CR plénière	
Total présents	21
Total représentés	9
Total suffrages	30

Ordre du jour

13h30 : CR en formation restreinte annulée

14h : CR en formation plénière

1. Validation du PV de la CR de février [soumis au vote]
2. Renouvellement Chaire ISNoV [soumis au vote]
3. Bilan des AAP recherche et colloques [pour information]
4. PSR : appel à candidature documentation [soumis au vote]
5. COMP (sous réserve), pas de documents à exposer donc point non affiché
6. Soutien demandes de thèses ADEME [soumis au vote]
7. Questions diverses/Point information SAPS

Nouveaux membres de la Commission Recherche

Nicolas Labarre informe la CR qu'en remplacement à Marie Mellac et Bernard Calas, deux nouveaux membres font désormais partie de la commission de la recherche : Marina DUFEAL et Stéphane CARO.

Point n°1 - Validation du PV de la CR de février

(Décision)

Validation du PV de la CR de février

Nicolas Labarre invite les membres de la CR à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du PV proposé.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance de la CR du 26 février 2026 est soumis au vote des membres de la CR du 19 mars 2026 à 14h 03.

Membres présents	21
Membres représentés	9
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

→ Le procès-verbal de la CR du mois de février 2026 est validé à l'unanimité par les membres de la CR.

Point n°2 - Renouvellement Chaire ISNoV

(Décision, cf annexes de présentation PowerPoint)

Cette présentation est assurée par Pascal Tozzi, responsable de la chaire UNESCO ISNoV dans le cadre de la procédure de renouvellement des chaires soumise à la CR, comme définie préalablement à la CR du 26 février 2026, en lien avec la délibération de la CR du 10 janvier 2019.

Pascal Tozzi expose le bilan des quatre premières années (mise en réseau, colloques internationaux, actions pédagogiques) et propose des orientations pour la période à venir.

Il présente devant la CR l'objectif de la chaire : elle vise à la structuration d'un champ émergent centré sur la non-violence comme objet de recherche et d'intervention (recherche-action, formation, collaborations internationales) et fait le point sur les activités réalisées : mise en réseau national et international ; actions de formation et d'intervention (cycles de discussion philosophique, théâtre, médiations ludiques) ; expérimentations sur terrains. Les publics concernés par les travaux de la chaire sont : les étudiants (parcours initial et licence pro), professionnels de terrain et acteurs de la société civile.

Pascal Tozzi décrit le champ de la non-violence comme émergent : nombreuses pratiques de terrain mais peu d'objectivation scientifique consolidée. Il y a une nécessité de mutualiser méthodes et réflexivité entre praticiens et chercheurs. La chaire articule recherche, formation (initiale et tout au long de la vie) et coopérations internationales (Nord-Nord, Nord-Sud, Sud-Sud).

Concernant les activités et réalisations récentes, la chaire ISNoV a mis en réseau et structuré sur les quatre dernières années un volume important d'activités pédagogiques (ex. : 120 étudiants en 1re année, groupes en 3e année et licence pro). Elle a aussi procédé aux différents lancements d'expérimentations de recherche-action (ex. projet avec les DITEP d'Aquitaine) ; elle a obtenu un financement de 10 000 euros pour un cycle mêlant discussions philosophiques, théâtre et séquences ludiques.

Les axes proposés pour la période à venir sont les suivants :

- Poursuivre la structuration scientifique et formaliser au moins cinq axes de recherche-action (ex. médiations ludiques, compétences psychosociales, prévention des violences faites aux femmes, discussion philosophique avec enfants, etc.).
- Développer un cursus (diplôme / unités mutualisées), destiné notamment à la formation professionnelle, en lien avec partenaires colombiens et libanais ; réfléchir au modèle pédagogique et économique.
- Renforcer le réseau international et les partenariats (Colombie, Liban, autres chaires UNESCO).

Concernant la position sur le label UNESCO :

- Le label est perçu comme **symboliquement attractif** et utile pour l'institutionnalisation des partenaires locaux, mais il implique des contraintes administratives, un engagement économique de l'établissement et des obligations de reporting. Il ne comporte pas de contribution financière de la part de l'UNESCO.

Pascal Tozzi répond par la suite à des questions sur :

- l'internationalisation et interculturalité : il précise qu'il y a une nécessité d'adapter les formations aux différences culturelles, proposer des cas diversifiés et des garde-fous méthodologiques pour éviter l'essentialisation.
- la violence verbale et le corpus d'analyse : prise en compte de la violence verbale via l'analyse de verbatim et corpus d'entretien ; attention au risque de sur-détection (tout ne doit pas être qualifié de « violence »).
- la visibilité et co-production avec les professionnels : la chaire promeut la co-observation et la co-écriture d'articles avec les professionnels de terrain pour rendre leurs pratiques visibles et éthiquement reconnues.

Après le volet questions-réponses, Nicolas Labarre propose de mettre au vote et de formaliser l'agrément de la commission de la recherche pour appuyer la demande de renouvellement de la chaire ISNoV, le renouvellement final relevant d'une décision d'UNESCO.

Membres présents	21
Membres représentés	9
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

➔ **À l'unanimité des présents, cette demande de renouvellement de la chaire ISNoV est soutenue par la CR.**

Point n°3 - Soutien demandes de thèses ADEME

(Décision)

Pour des raisons organisationnelles, ce point a été déplacé par rapport à l'ordre du jour initial.

Nicolas Labarre précise que l'ADEME (Agence de la transition écologique) propose de co-financer des contrats doctoraux à 50%, à peu près dans les mêmes conditions que ce que propose la région Nouvelle-Aquitaine. Il existe, malgré tout, des différences de calendrier et une légère différence de niveau de financement : le co-financement demandé à l'établissement est très légèrement supérieur à celui que nous accordons pour les co-financements

de thèse auprès de la région Nouvelle-Aquitaine. L'ADEME demandait aussi des frais de gestion, mais cette disposition ne s'applique pas à l'université.

La question qui se pose à la CR est donc de savoir si elle autorise le dépôt d'un contrat doctoral financé à 50% par l'ADEME devant la commission ad hoc de l'école doctorale, qui statuera sur les contrats doctoraux à la fin de l'année. Nicolas Labarre (NL) rappelle que, comparativement aux cofinancements régionaux, la proposition ADEME entraîne un surcoût marginal pour l'établissement mais reste raisonnable au regard des bénéfices attendus.

Il explique que, selon les modalités retenues, deux scénarios sont possibles : soit le contrat doctoral est pris sur le stock établissement, soit il s'ajoute aux cofinancements régionaux, ce qui peut conduire à une combinaison de demi-contrats (ex. demi-contrat ADEME + demi-contrat régional) et à un ajustement comptable en conséquence. NL précise que l'écart observé est de l'ordre de « surcoût de 3 000 ou 4000 euros sur la durée de la thèse », somme principalement portée en troisième année.

Béatrice Collignon, directrice de l'école doctorale, apporte une précision : elle rappelle que le principe du cofinancement par des partenaires externes avait déjà été validé par le conseil de l'école doctorale (contrats régions en 2019, puis la question des contrats ADEME en 2022–2023), et qu'un cas comparable avait été traité en 2024.

Pour l'appel ADEME 2026, elle signale deux différences majeures par rapport aux pratiques antérieures : l'ADEME propose un niveau de financement plus élevé, ce qui entraîne un coût global supérieur et engage davantage l'établissement, et l'ADEME exige désormais la signature de l'établissement comme partenaire, exigence qui n'existait pas auparavant.

Elle souligne aussi un décalage de calendrier (dépôt ADEME fin mars) qui complique la procédure habituelle de validation par l'école doctorale. Enfin, elle précise qu'un dossier a déjà été déposé pour un candidat particulier et que l'ADEME a accepté la procédure « sous réserve que la commission de l'école doctorale valide ce candidat »,.

NL insiste sur le principe d'équité : la commission de l'école doctorale reste souveraine pour évaluer la qualité des projets et refusera un candidat si le projet n'est pas jugé pertinent, de sorte que l'octroi du cofinancement ne doit pas contourner les règles de sélection habituelles. Sur la procédure, il indique qu'une formulation conditionnelle sera rédigée — « un engagement à co-financer un contrat doctoral sous réserve de validation du projet par l'école doctorale » — afin de permettre le dépôt du dossier ADEME tout en laissant la possibilité que la validation n'ait pas lieu. Enfin, il rappelle que la question du calendrier (dépôt ADEME fin mars) et celle des frais de gestion expliquent en partie la différence de traitement par rapport aux projets régionaux, et que ces éléments ont été pris en compte dans la proposition soumise à la commission.

Le processus qui est proposé est le suivant : rédaction d'un engagement conditionnel de l'établissement *sous réserve* de validation du projet par la commission de l'école doctorale (validation attendue en juillet).

Concernant l'incidence budgétaire : il y a des incertitudes liées à la notification LPR et au budget rectificatif de l'établissement ; fourchette prévisionnelle du nombre de contrats doctoraux attendus évoquée (entre 13 et 25–26 selon scénarios).

Membres présents	21
Membres représentés	9
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

- NL fait cette proposition aux membres de la CR : autoriser le dépôt de la candidature de Tim JAMBOU devant l'école doctorale avec le cofinancement ADEME à 50%, et engager l'établissement à cofinancer la part correspondante sous réserve de validation par l'école doctorale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Point n°4 - Bilan des AAP recherche et colloques

(Pour information, cf annexes)

NL rappelle que la Direction de la Recherche a collecté et lu les brefs rapports produits par les collègues bénéficiaires de financements d'établissement et que « ces comptes rendus, disponibles sur l'espace de partage, visent à rendre compte concrètement de l'usage des fonds et de l'impact des actions financées ». Il souligne que ces documents offrent une lecture opérationnelle des projets, plus éclairante que des dossiers formels, et permettent d'identifier des suites potentielles ainsi que des leviers de structuration de la politique scientifique de l'établissement.

NL note plusieurs caractéristiques saillantes : la quasi-majorité des vingt colloques internationaux soutenus impliquent de la jeune recherche, la moitié des projets est interdisciplinaire et les trois quarts comportent des événements ouverts au public ; les colloques financés apparaissent comme de véritables pépinières d'émergence de projets et de partenariats, générant des livrables et des suites (ANR ou autres financements externes).

Concernant les projets, et leur rôle de tremplin, il attire l'attention sur le cas des de dépôts successifs d'un même projet sans montée vers des financeurs extérieurs, ce qui remet en cause l'efficacité à long terme du dispositif.

NL note l'utilité de généraliser la demande de brefs rapports pour tous les financements d'établissement afin d'alimenter une base de retours d'expérience et d'évaluer l'impact réel des dispositifs ; d'affirmer le rôle de l'appel à projets comme tremplin vers des financements externes en encourageant la montée en échelle et en limitant les soutiens répétés sans progression ; d'adapter les appels en tenant compte de l'hétérogénéité disciplinaire et de la taille des équipes ; et de capitaliser sur les colloques en formalisant les modalités de valorisation et de suivi des projets émergents. NL propose donc de rendre systématique la collecte et l'exploitation de ces comptes rendus dans les bilans annuels et d'engager une révision des modalités des appels à projets en intégrant ces enseignements.

Point n°5 - PSR : appel à candidature documentation

(Décision, cf annexes)

NL rappelle que ce point fait suite à la discussion précédente sur les PSR et vise à traduire en texte d'appel les principes convenus lors de la séance précédente : notamment les finalités, le type de livrables, le découpage en deux phases, obligation de dépôt (modulée par la disponibilité des équipes) et principe d'équité dans la sélection des contrats doctoraux.

NL évoque que l'objectif des PSR est de constituer des dispositifs fédérant plusieurs unités autour de questions de recherche définies avec rigueur, pour servir de vitrine à l'établissement, produire une recherche ambitieuse, organiser des événements scientifiques et publics, et faciliter l'accès à des financements externes (ANR, ERC, Marie Curie).

La proposition retenue définit un PSR comme un programme porté par au moins **trois unités de recherche**, animé par un-e porteur-se et un comité de pilotage représentant les unités impliquées. Le phasage proposé comprend une **phase 1** (été 2026 – fin 2028) suivie d'un réexamen intermédiaire, puis une **phase 2** (2029–2030) soumise à décision de poursuite. Le cadre de dépôt prévoit une **manifestation d'intérêt** puis un dépôt de projet, avec une obligation de dépôt modulée par la **disponibilité effective** des chercheur-se-s engagés afin d'éviter l'épuisement

des forces. Les livrables attendus comprennent productions scientifiques, événements publics, plans de montée en financement externe et indicateurs de réussite scientifique et partenarial.

Sur le plan financier, un ordre de grandeur indicatif de **45 000 € par an** pour l'ensemble des PSR est avancé (chiffre discuté), avec une hiérarchisation des sources : redéploiement de dépenses non reconduites, affectation partielle des frais de gestion produits par les projets de recherche (estimation moyenne ≈ 30 000 €/an), abondement possible via le « bonus » du contrat d'objectifs et moyens pluriannuel (COMP) et bien entendu autofinancement grâce aux réponses aux appels à projets extérieurs. Il est souligné qu'aucune enveloppe ferme ne sera votée immédiatement : la décision finale dépendra du budget de la recherche voté par le conseil d'administration.

La discussion porte notamment sur le calendrier et sur l'obligation de dépôt de projets, perçue comme risquant d'épuiser les équipes. Le Pôle projets et partenariats souligne sur ce point la possibilité de combiner des dossiers assez légers à des projets de plus grande ampleur d'une part, et la possibilité pour le PSR d'apparaître comme partenaire autant que comme porteur sur ces grands projets.

NL propose de valider le texte d'appel en intégrant une reformulation sur ce point, d'organiser un webinaire d'explication et de mettre en ligne une FAQ avant l'ouverture de l'appel, puis en vue de l'élaboration du budget à l'automne, de consolider le plan de financement en agrégeant dépenses non reconduites, frais de gestion fléchés et éventuel abondement COMP, en produisant un tableau récapitulatif des impacts attendus (montants, unités, effectifs éligibles) pour éclairer l'arbitrage budgétaire.

Membres présents	21
Membres représentés	9
Abstention(s)	2
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	30
Pour	28
Contre	0

→ **Cette proposition est validée à l'unanimité des présents à l'exception de deux abstentions.**

Le document d'appel sera ajusté selon les remarques et la question du financement fera l'objet d'un arbitrage ultérieur, en lien avec le budget de la recherche et le COMP.

Point n°6 - Point information SAPS

(Pour information, cf annexes)

Cédric Brun débute ce point par une information relative au **basculement annoncé par le CNRS** vers la palette d'outils numériques de la Direction interministérielle numérique (Inum). Il est souligné que cet environnement soulève des **enjeux techniques** : la solution de visioconférence Inum ne permet pas encore des usages massifs comparables à Zoom (ex. enseignement synchrone > 200 participants) et les outils Inum exigent une **double authentification ministérielle** comme RESANA alors que l'établissement fonctionne en authentification unique, ce qui nécessitera des adaptations de l'architecture SI. Il propose de solliciter une intervention d'un contact DSI/CNRS pour présenter le calendrier et les impacts techniques.

Un point sur les résultats de la pépinière SAPS de la session de mars

Le comité SAPS (session de mars) a examiné quatre dossiers soumis au **Comité SAPS** composé de : Karine Abado (**DR, UBM**), Elodie Amilhat (**Dir. Com., UBM**), Cédric Brun (**VP SAPS, UBM**), Blandine De La Rochebrochard (**Cap Sciences**), Clémence Dèvé (**Cap Sciences**), Lucile Guittienne (**Ville de Bordeaux, Museum**), Pierre Katuzewski (**représentant de la CR, UBM**), Nicolas Labarre, (**VP Recherche, UBM**), Sophie Matuzinski (**Rectorat**), Johanna Renaudin (**service Culture, UBM**) et Laure Vallette (**Ville de Bordeaux, Bordeaux patrimoine mondial**).

Quatre projets ont reçu un avis favorable, sous conditions pour certains :

1. Hall of Femmes

Edition d'un livret numérique illustré sur les femmes dans l'Antiquité grecque, romaine et gauloise (Hall of Femmes) sur la plateforme UN@ éditions à destination du grand public et des scolaires

Dépôt par : Laurent CAPDETREY, AUSONIUS

>> AVIS FAVORABLE - max. 555 €

2. Archi-perdu.e – saison 2

Production d'un nouvel épisode, format 8-10 min sur les enfants stars au XVIIIe siècle

Dépôt par : Pauline BEAUCE et Louise DE SEDOUY, ARTES

>> AVIS FAVORABLE - max. 3 000 €

3. Micro-Macro : de la matière au paysage

Création de deux malles pédagogiques valorisant la compréhension des matériaux archéologiques et la manipulation de matériel scientifique (microscope)

Dépôt par : Nicolas FREREBEAU, ARCHEOSCIENCES BORDEAUX

>> AVIS FAVORABLE avec accompagnement et demande d'éléments complémentaires (devis, complémentarité avec dispositifs existants Cap Sciences, musée d'Aquitaine...) - max. 2 500€

4. Volet jeune public du Higher Education Summit

26-28 août 2026

Production d'une fresque sur un « futur rêvé » et présentation d'une pièce de théâtre à destination de jeunes pessacais (dispositif Pessac Animation, 12-15 ans) et (sous réserve) du Bouscat (6-12 ans) lors des 3 jours du congrès

Dépôt par : Elisabeth HOFMANN, LAM

>> AVIS FAVORABLE (sous réserve d'organisation/financement du colloque) avec accompagnement et demande d'éléments complémentaires (devis, spectacle, engagement des partenaires...) - max. 3 135€

Cédric Brun précise que la dotation SAPS totale pour la session de mars 2026 est de 9 190 €.

Prochain temps de dépôt : 3 juin 2026 >> [Pépinière de projets SAPS](#)

Point n°7 - Questions diverses

En absence de questions et commentaires supplémentaires, Nicolas Labarre remercie tous les présents et lève la séance à 16h 44.

Fait à Pessac le 09/04/2026



Le VP de la Commission Recherche
Nicolas LABARRE

Annexes

1. Renouvellement Chaire ISNoV (p09-p14)
2. Bilan des AAP recherche et colloques (p15-p24)
3. PSR : appel à candidature documentation (p25-p31)
4. Point information SAPS (p32-p33)

Chaire UNESCO Intervention Sociale Non-Violente

Commission de la Recherche - UBM - 19 mars 2026 – Salle des Actes



- 1 – Synthèse du projet
- 2 – Bilan 2022–2026
- 3 – Perspectives 2026–2030
- 4 – La chaire ISNoV au coeur de la stratégie UBM
- 5 – Conclusion

PROGRAMME UNITWIN / UNESCO

Pascal Tozzi — Université IUT Bordeaux Montaigne / UMR CNRS Passages

1 - SYNTHÈSE DU PROJET

Chaire UNESCO « Intervention Sociale Non-Violente »

Créée en 2022, la Chaire ISNoV structure un champ émergent à l'interface des sciences humaines et sociales et des pratiques professionnelles de régulation des conflits. Elle articule production de connaissances, formation universitaire et expérimentations de terrain dans une perspective interdisciplinaire.

Analyse des violences

Violences sociales, institutionnelles, discriminations, conflictualités urbaines et scolaires

Méthodes d'intervention non-violente

Médiation, CNV, justice restaurative, dispositifs coopératifs

Recherche-action

Articulation entre recherche académique et pratiques professionnelles

Coopération internationale

Réseau académique international, partenariats institutionnels et associatifs



Finalité : Contribuer à la production de connaissances scientifiques, à la formation de professionnels et à la diffusion d'une culture de paix, en cohérence avec les priorités UNESCO : Éducation · Inclusion sociale · Culture de paix

2 - BILAN 2022-2026

Réalisations 2022-2026 : Un bilan structurant

267h

Formation universitaire
BUT, LP, Master

700

Étudiants formés
Sur 4 ans

2

Colloques internationaux
Bordeaux 2023 - Bogotá 2025

11

Pays représentés
Au colloque international de Bordeaux 2023

Activités scientifiques & publications

- 40+ communications scientifiques (Bordeaux 2023) ; 51 conférences (Bogotá 2025)
- 1 ouvrage en collection académique (PUF) ; 1 article HCERES · 6 articles de diffusion
- 4 conférences à des colloques internationaux hors réseau chaire
- Etc.

Rayonnement & impact sociétal

- 8 partenaires universitaires internationaux ; 4 partenariats long cours (Espagne, Portugal, Colombie, Liban)
- Convention cadre signée avec l'AUNOHR (Liban)
- Projets recherche-action : DITEP (financement ARS 10 000€), Médiations Nomades (Bègles, Bordeaux)
- 32h de formation acteurs de la société civile
- Etc.



3 - PERSPECTIVES 2026–2030

Quatre orientations pour 2026–2030

1

Structuration scientifique du champ ISNoV

Développement de programmes de recherche et de recherche-action comparées sur les violences contemporaines et les méthodologies non-violentes (5 axes)

2

Déploiement d'un cursus dédié

Formation spécialisée destinée aux professionnels de l'intervention sociale : éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux ; mise en place d'un fonds documentaire.

3

Renforcement du réseau international

Consolidation des axes Europe – Amérique latine – Afrique – Moyen-Orient avec mobilités et bourses doctorales en codirection internationale

4

Collaborations intra-UNESCO renforcées

Projets inter-chaires (Colombie, Québec, France), candidatures conjointes à financements internationaux, participation aux réseaux UNITWIN et Commissions nationales UNESCO

4 - STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE

La Chaire ISNoV au cœur de la stratégie UBM



→ Internationalisation de la recherche

Colloques (Bordeaux 2023, Bogotà 2025, Liban en 2027),
dynamique Nord-Sud-Sud, réseaux universitaires internationaux.

→ Science avec et pour la société (SAPS)

Partenariats associatifs, recherche-action territoriale,
conférences publiques, débat et dialogue citoyens.

→ Formation et innovation pédagogique

Intégration dans les cursus IUT, développement d'un cursus ISNoV,
articulation recherche-formation-pratique.

→ Rayonnement en SHS

Structuration d'un champ émergent à forte valeur sociétale,
en cohérence avec les priorités UNESCO

5 - Conclusion

Une chaire en plein essor

Ce que la chaire a permis :

- Structuration scientifique d'un champ émergent
- Articulation recherche – formation – action
- Développement de coopérations internationales solides

Ce que le renouvellement permettra :

- Consolidation et valorisation des acquis 2022–2026
- Montée en puissance scientifique et pédagogique
- Contribution durable aux priorités UNESCO : éducation, inclusion, culture de paix

La Chaire ISNoV incarne l'engagement de l'Université Bordeaux Montaigne pour une recherche socialement engagée, tournée vers la paix et l'innovation sociale.





Bilan des AAP

Recherche et Colloques

[pour information]

Retour sur 20 colloques internationaux organisés en 2024

CEMMC (4) • alimentation (2) • géopolitique • mer	Plurielles (4) • arts du spectacle • diaspora • études russes • maison d'écrivain	
AUSONIUS (2) • antiquaires voyageurs • châteaux	CLIMAS (2) • citoyenneté amérindienne • édition de texte	D2IA (2) • mobilités humaines • musique au Japon
CLIMAS-Plurielles (1) • accueillir l'étranger	Plurielles-MICA (1) • sociétés inclusives	MICA-SPH (1) • arts et médias
Archéosciences (1) • enfance	ARTES (1) • arts du spectacle	MICA (1) • sémiotique



Lieux :

- Université Bordeaux Montaigne : 10
- France : 5
- Etranger : 5 (Rome, Agadir, Torun, Cornell University, Colombie)



Retour sur 20 colloques internationaux organisés en 2024 réalisés avec des partenaires

Partenaires (plus de 12)

GIS Asie, GIS Institut des Amériques, EPHE, Région NA, Ville de Bordeaux, CAMPUS France, Université franco-allemande, Technische Universität Bochum, Université d'Agadir, UNESCO, Japan foundation, Fondation de France

Partenaires socio-économiques (4)

Scène nationale Carré-Colonnes, École du cirque, start-up Wine Space et vignobles Gonet

Associations (6)

Société française d'études japonaises, Association Française des Russisants, Collectif des chercheurs sur le cirque, Association Théâtre des images, Flaran, Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord

Réseaux (5)

FrancophoNéA, Maisons des écrivains en Aquitaine, International des chercheurs en études amérindiennes, Historiens en Europe centrale sur l'alimentation, Franco-italien de recherche interdisciplinaire

Groupes de recherche collective

« Dans l'œil des antiquaires » et « Apparati, Tecniche, Oggetti dell'Agire diplomatico » avec l'université de Roma Tre

Collaborations internationales (6)

Asian Sound Cultures, Université des études étrangères de Tokyo, Université de Sheffield (GB), Cornell University et sociétés savantes aux Etats Unis consacrées à Nabokov, Humanities Research Center of Virginia Commonwealth University, Johannes Guttenberg (Mayence)



Retour sur 20 colloques internationaux organisés en 2024

Livrables (ouvrage collectif, revue) :



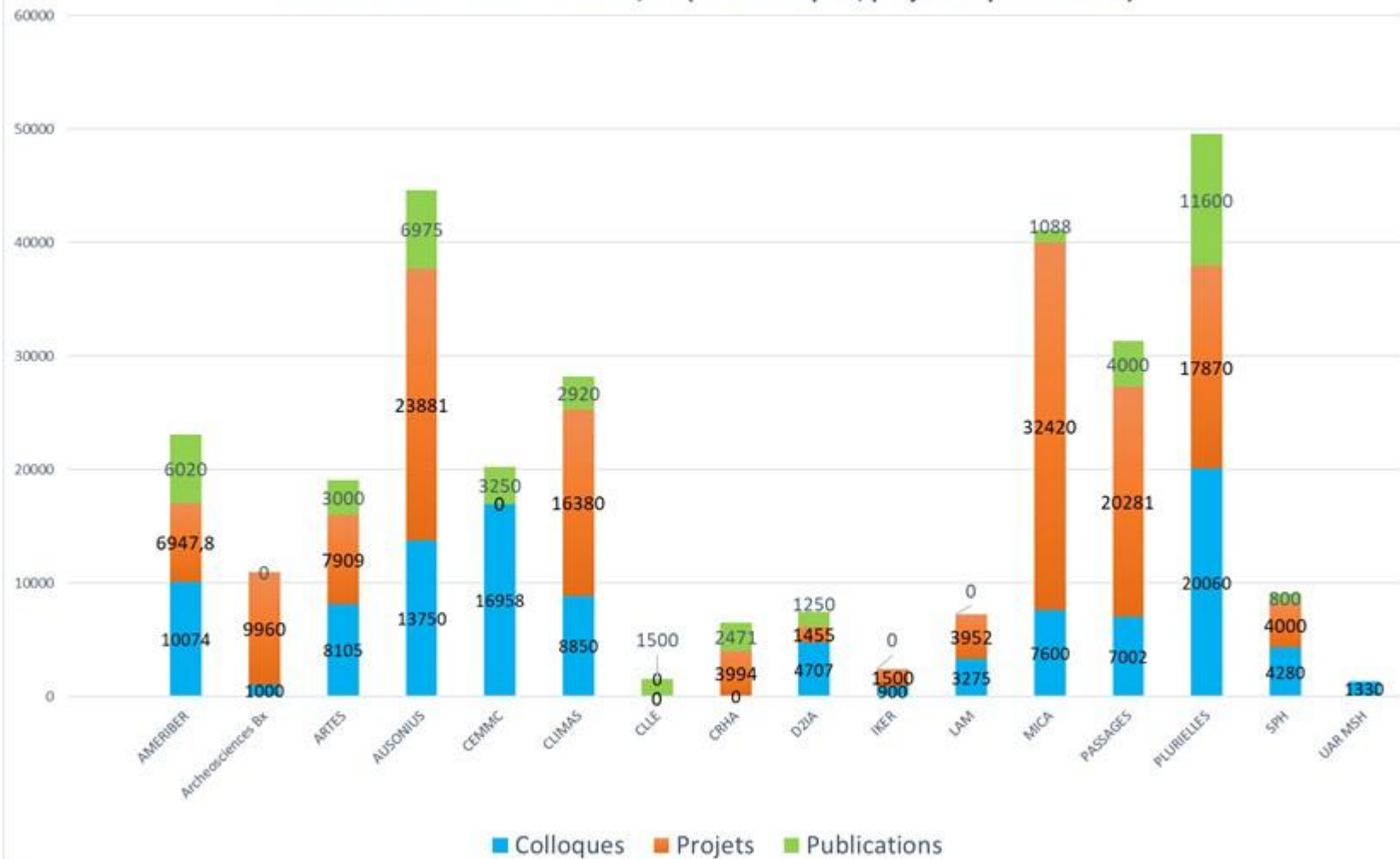
Émergence de nouveaux projets :



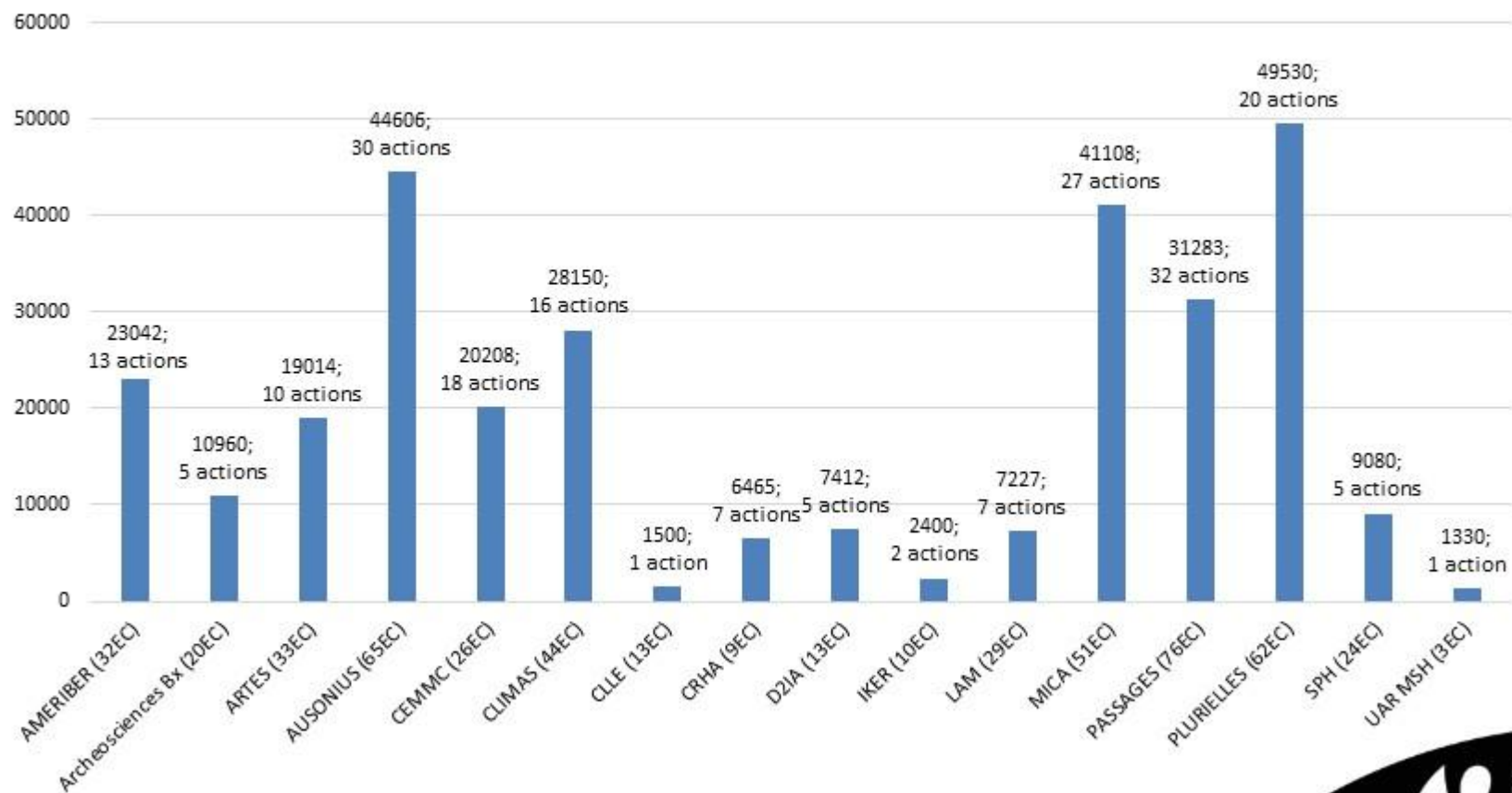
Émergence de nouveaux partenariats structurants :



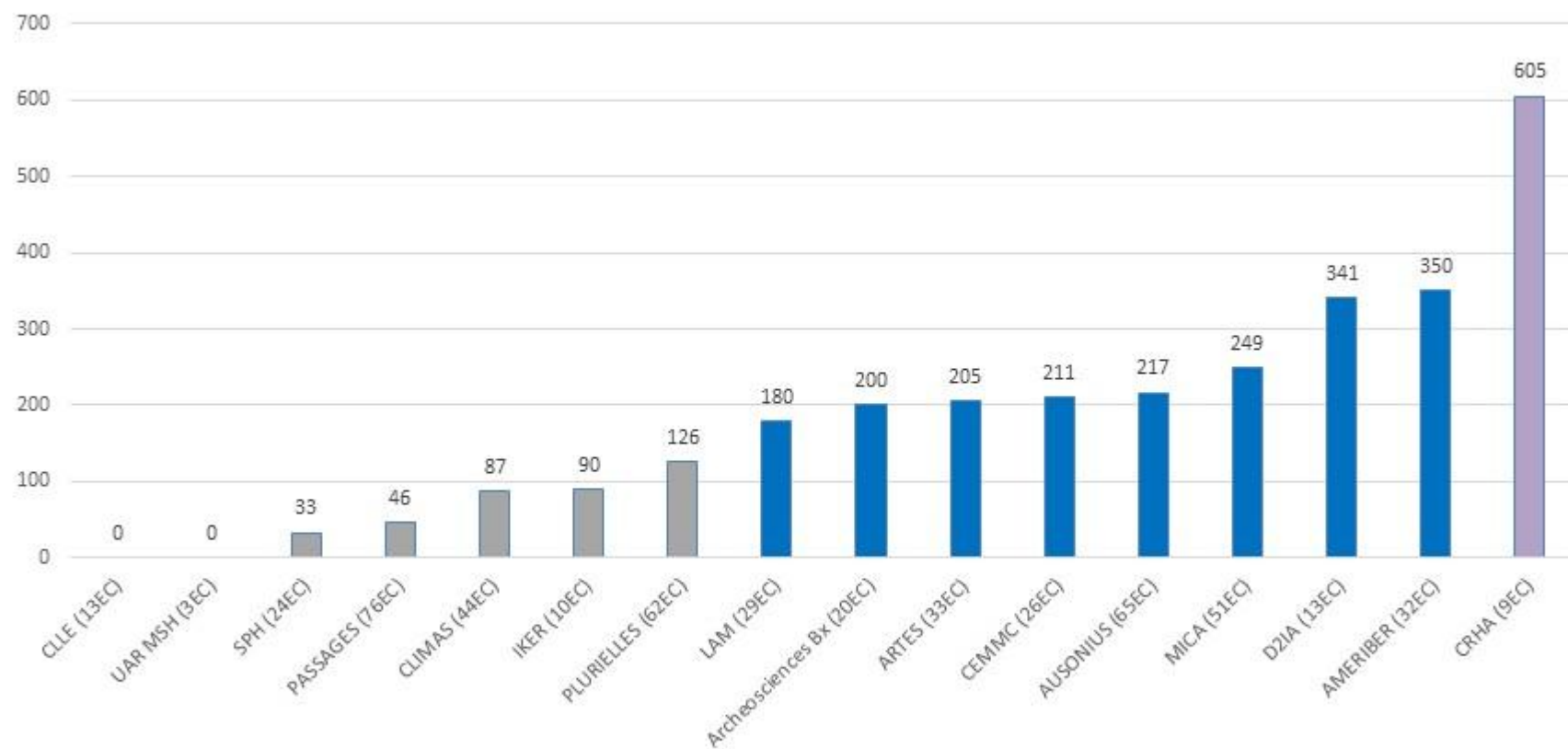
Total PSE 2022-2025 = 303 314,8 € (AAP colloques, projets et publications)



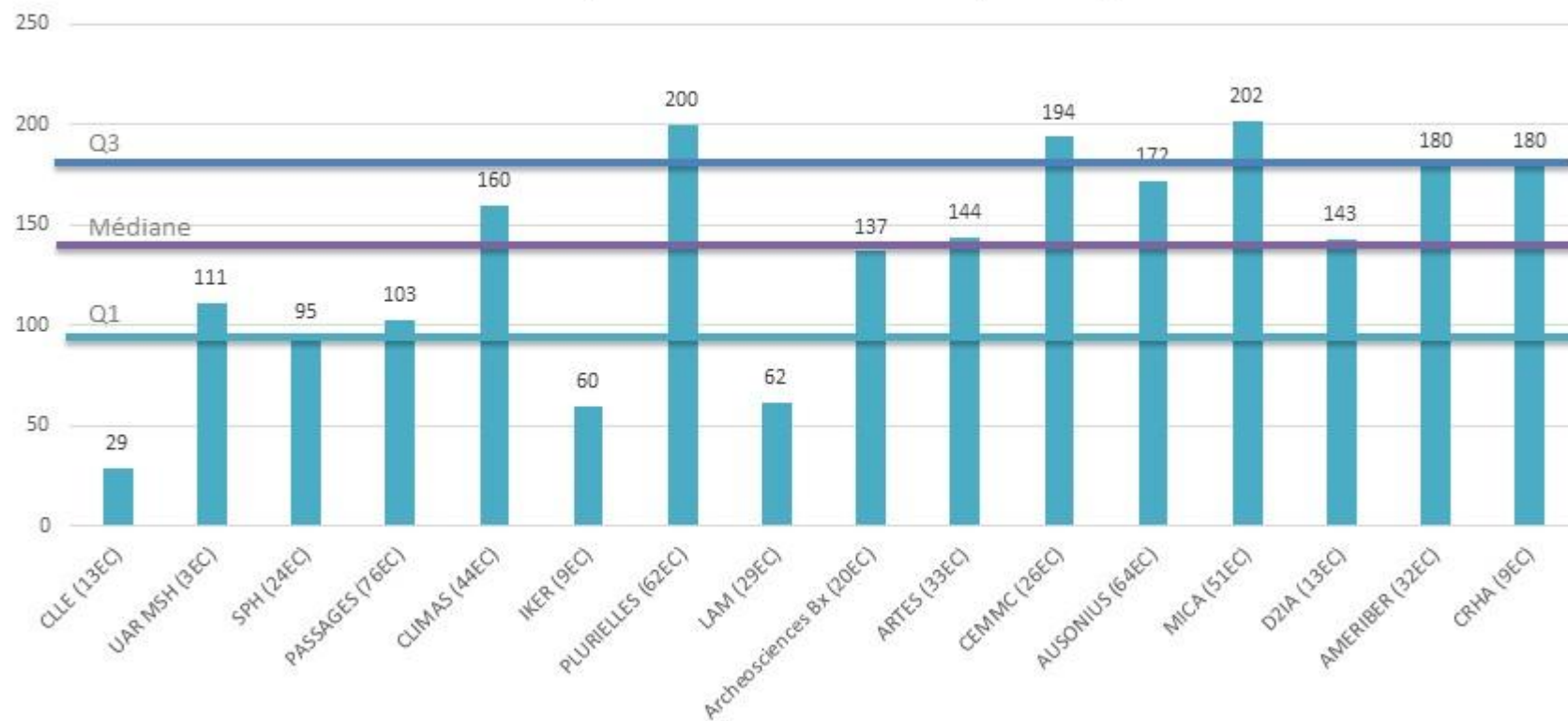
Total PSE 2022-2025 = 303 314,8 € (AAP colloques, projets et publications)
financement établissement et nombre d'actions par unités



2025-somme allouée par EC-C par unité



2022-2025-moyenne de la somme allouée par EC-C par unité



Bilan PSE 2025 - AAP Projets de recherche

- **Rappel :**
 - 16 projets financés (15 blanc + 1 passerelle)
 - Budget total des projets : 88 500€
 - PSE : 49 400 €
 - Cofi URs : 18 300€
 - Cofi externe : 20 800€
- **1 compte-rendu d'intérêt par projet :**
 - Compilation disponible sur partage
 - Bilan / Synthèse ci-après



Ce que l'AAP 2025 a permis

- **9 terrains**
- **8 Journées d'études**
- **9 dépôts de projets en 2025/2026**
- **6 intentions de déposer un projet plus tard**
- **13 Publications scientifiques (publiées ou en cours de préparation)**





PSR :

Principe de financement

Appel à candidature documentation

[soumis au vote]

Rappel : débat du 26 février

- Finalités
- Livrables [+ calendrier en deux phases]
- Modalités de sélection
- Organisation
- Moyens d'action



PSR – Principes de financement

15k€/ programme– 45k€/an en tout

Logique amorçage +
valorisation/diffusion (+
fonctionnement)

A titre de comparaison, MSHBx =
72k€ animation scientifique/an

Budget 2026 non reconduit (18k€)

- Actions structurantes = 9k€
- Chaire reset = 4k€
- Fédérations de recherche = 5k€

AAPs internes ?

- AAP Revues ≈ 18k€
- AAP Publications ≈ 13k€
- Montant AAP Colloques ? 25k€ actuellement

Mobilisation des frais de gestion fléchés PSE

- Moyenne 30k€ par an
- *Nécessité d'un meilleur fléchage de la recette*

Bonus COMP ?



**GRILLE DES TAUX DE
PRELEVEMENT
SUR LES FINANCEMENTS
EXTERIEURS DES PROJETS
RECHERCHE**

	TYPE DE FINANCEMENT		NATURE DU PRELEVEMENT (Taux ou forfait) *	BASE DE CALCUL DU PRELEVEMENT (selon les termes propres au financeur)	REPARTITION DU MONTANT PRELEVE		
					UBM	PSE	UR
FINANCEMENT PAR SUBVENTION : TAUX DE PRELEVEMENT APPLIQUE PAR LE FINANCEUR	ANR	Frais d'environnement forfaitisés UBM (préciput gestionnaire) <i>(quand UBM est tutelle gestionnaire du projet)</i>	Contrats ≤ 2020 : 4% Contrats 2021 : 10% Contrats 2022 : 10,5% Contrats 2023 : 10,5% Contrats 2024 : 10,5%	Coûts admissibles	50 % du total des frais d'environnem ent UBM+UR		50% du total des frais d'environnement UBM+UR
		Frais d'environnement forfaitisés UR (préciput laboratoire) <i>(quand UBM est tutelle gestionnaire du projet)</i>	Contrats ≤ 2020 : 4% Contrats 2021 : 2% Contrats 2022 : 2,5% Contrats 2023 : 3% Contrats 2024 : 3%				
		Frais d'environnement forfaitisés (préciput hôtebergeur) <i>(quand UBM est hôtebergeur de l'UR)</i>	Contrats ≤ 2020 : 11% Contrats 2021 : 13% Contrats 2022 : 13,5% + part site : 2% Contrats 2023 : 13,5% + Part site : 3% Contrats 2024 : 13,5% + part site : 3%				
	Horizon Europe	Pilier 1 : ERC	25 %	Coûts directs	50 %	25%	25%
		Pilier 2 : clusters					
		Pilier 1 : MSCA	Forfait	Management et coûts indirects			
	Autre ** subvention	Taux imposé par le financeur	% prévu par le financeur	Selon les règles du financeur	50 %	25%	25%
		Taux libre autorisé par le financeur	8 %				
		Délégation IUF	4 %	Crédits scientifiques	75%		25%
		Région (AAP ESR)	0%	Non autorisé			
	Soutien aux colloques/publications	0 %	Pas de prélèvement				

[Lien feuille de calcul](#)

	TYPE DE FINANCEMENT	NATURE DU PRELEVEMENT (Taux ou forfait)	BASE DE CALCUL DU PRELEVEMENT	REPARTITION DU MONTANT PRELEVE		
				UBM	PSE	UR
FINANCEMENT DIRECT : TAUX DE PRELEVEMENT APPLIQUE PAR UBM	Mécénat/don	0 %	Pas de prélèvement			
	POUR LES UR ET UMRU					
	Collaboration (obligation de moyens) : partenariat, Cifre...	10%	Totalité du montant prévu au contrat	50 %	25 %	25 %
	Prestation (obligation de résultats) : expertise, enquête, étude...					
	POUR LES UMR ET UAR					
	Collaboration (obligation de moyens) : partenariat, Cifre...	20%	Totalité du montant prévu au contrat	50 %	25 %	25 %
Prestation (obligation de résultats) : expertise, enquête, étude...						

Conditions d'application :

- Le taux maximum applicable sera systématiquement repris au budget prévisionnel du projet
- Cette grille ne s'applique pas aux opérations de fouille
- En cas de TVA applicable, le prélèvement sera calculé sur le montant HT

Conditions de mise à jour :

- Si la mise à jour porte sur les taux/forfait appliqués par le financeur : une simple information sera faite en CR/CA
- Si la mise à jour porte sur la répartition du montant prélevé et/ou le taux de prélèvement appliqué par UBM: les modifications seront alors soumises à validation de la CR/du CA



Répartition des frais de gestion et de la masse salariale de personnels permanents valorisée sur les projets ERC

Nom du projet	Budget total	Frais de gestion	Masse salariale de personnels permanents (MSP)	Part laboratoire (frais de gestion)	Part PSE (frais de gestion)	Part UBM (frais de gestion)	Part Laboratoire (MSP)	Part PSE (MSP)
CAUSELECT (ERC CONSOLIDATOR, Thomas Blanchard, SPH)	1 710 675,00 €	342 135,00 €	293 040,00 €	85 533,75 €	85 533,75 €	171 067,50 €	146 520,00 €	146 520,00 €
TRANSLAT-HERS (ERC ADVANCED, Pascale Sardin, CLIMAS)	2 493 105,00 €	492 621,00 €	634 984,00 €	123 155,25 €	123 155,25 €	246 310,50 €	317 492,00 €	317 492,00 €

Répartition par année des frais de gestion et de la masse salariale de personnels permanents valorisée sur les projets ERC

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CAUSELECT					
Part Laboratoire	46 410,75 €	46 410,75 €	46 410,75 €	€	46 410,75 €
Part PSE	46 410,75 €	46 410,75 €	46 410,75 €	€	46 410,75 €
Part UBM	34 213,50 €	34 213,50 €	34 213,50 €	€	34 213,50 €
TRANSLAT-HERS					
Part Laboratoire	88 129,45 €	88 129,45 €	88 129,45 €	€	88 129,45 €
Part PSE	88 129,45 €	88 129,45 €	88 129,45 €	€	88 129,45 €
Part UBM	49 262,10 €	49 262,10 €	49 262,10 €	€	49 262,10 €



Principe de financement PSR

45k€ minimum par an



- 0) Autofinancement (AAPs externes)
- 1) mobilisation dépenses non reconduites
- 2) bonus COMP [?]
- 3) Frais de gestion fléchés PSE
- 4) Autres AAPs PSE



Résultats de la Pépinière de projets SAPS – session Mars 2026

4 projets soumis au **Comité SAPS** composé de : Karine Abado (**DR, UBM**), Elodie Amilhat (**Dir. Com., UBM**), Cédric Brun (**VP SAPS, UBM**), Blandine De La Rochebrochard (**Cap Sciences**), Clémence Dèvé (**Cap Sciences**), Lucile Guittienne (**Ville de Bordeaux, Museum**), Pierre Katuzewski (**représentant de la CR, UBM**), Nicolas Labarre, (**VP Recherche, UBM**), Sophie Matuzinski (**Rectorat**), Johanna Renaudin (**service Culture, UBM**) et Laure Vallette (**Ville de Bordeaux, Bordeaux patrimoine mondial**).

- **Hall of Femmes**

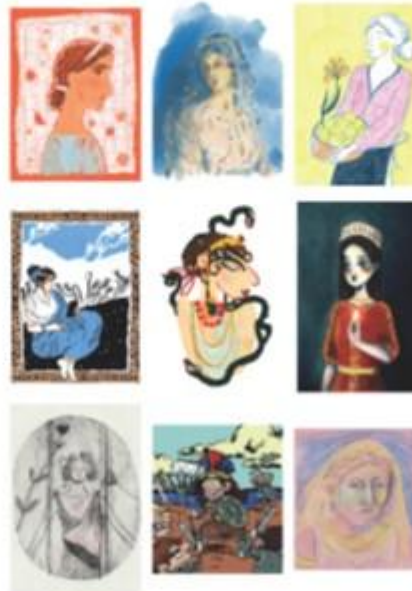
Edition d'un livret numérique illustré sur les femmes dans l'Antiquité grecque, romaine et gauloise (Hall of Femmes) sur la plateforme UN@ éditions à destination du grand public et des scolaires

Dépôt par : Laurent CAPDETREY, AUSONIUS
>> AVIS FAVORABLE - max. 555 €

- **Archi-perdu.e – saison 2**

Production d'un nouvel épisode, format 8-10 min sur les enfants stars au XVIIIe siècle

Dépôt par : Pauline BEAUCE et Louise DE SEDOUY, ARTES
>> AVIS FAVORABLE - max. 3 000 €



- **Micro-Macro : de la matière au paysage**
Création de deux mallettes pédagogiques valorisant la compréhension des matériaux archéologiques et la manipulation de matériel scientifique (microscope)

Dépôt par : Nicolas FREREBEAU, ARCHEOSCIENCES BORDEAUX
>> AVIS FAVORABLE avec accompagnement et demande d'éléments complémentaires (devis, complémentarité avec dispositifs existants Cap Sciences, musée d'Aquitaine...) - max. 2 500€

- **Volet jeune public du Higher Education Summit**
26-28 août 2026
Production d'une fresque sur un « futur rêvé » et
présentation d'une pièce de théâtre à destination de jeunes
pessacais (dispositif Pessac Animation, 12-15 ans) et (sous
réserve) du Bouscat (6-12 ans) lors des 3 jours du congrès

Dépôt par : Elisabeth HOFMANN, LAM
>> AVIS FAVORABLE (sous réserve d'organisation/financement du colloque) avec accompagnement et demande d'éléments complémentaires (devis, spectacle, engagement des partenaires...) - max. 3 135€

Dotation SAPS totale pour la session de mars 2026 : **9 190 €**

Prochain temps de dépôt : 3 juin 2026 >> [Pépinière de projets SAPS](#)

